

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N°2713 /JUST.

ASTRIDA



2059

Objet:

Affaire Kadodo.-

TRANSMIS à Monsieur le Substitut du
Procureur du Roi à Kigali, le dossier M.P. contre
Kadodo, prévenue de coup volontaire ayant entraîné
la mort, sans intention de la causer.

RESUME DE L'AFFAIRE.

Le 11/10/51, Sebukari et Kadodo vont boire chez
un voisin. Le mari rentre le premier à la maison et
interdit à sa femme l'entrée.

Cette dernière attend quelque temps et pensant
alors que son mari est endormi, elle pénètre dans la
hutte pour aller se coucher. Sebukari n'est cependant
pas endormi et se lève. Kadodo ressort et est rejointe
par son mari qui la frappe. Elle réplique en utilisant
un pilon et frappe mortellement son mari.

PIECES AU DOSSIER.

P.V. 481/O.P.J. LEES.
P.V. d'arrestation
Requisition à expert
Certificat médical
P.V. de saisie.

Astrida, le 16 Octobre 1951.-
L'Officier de Police Judiciaire,
CH. LEES,